

Fiche de recherche

**15**

## Les prisonniers de guerre français sous le III<sup>e</sup> Reich

### A savoir avant de commencer une recherche

Au cours de la campagne de France (mai-juin 1940), 1 800 000 soldats français furent capturés par les troupes allemandes avant d'être internés dans différents types de camps.

On doit distinguer entre les *frontstalags*, camps installés dans la France occupée d'où les prisonniers furent transférés en Allemagne (sauf la plupart des soldats français d'outre-mer qui y demeurèrent), et les camps établis sur le territoire du Reich allemand : les *oflags* (camps d'officiers) et les *stalags* (camps de sous-officiers et de soldats).

Au nombre de soixante-quinze, *oflags* et *stalags* étaient répartis dans les régions militaires allemandes (*Wehrkreis*) dont ils portaient le numéro suivi d'une lettre (IA, IB, ...). Chaque camp était constitué d'un camp central et de *kommandos* de travail pouvant grouper de quelques hommes (fermes agricoles) jusqu'à plusieurs centaines (chantiers, usines, mines). Neuf prisonniers sur dix étaient utilisés dans les *kommandos* de travail.

L'administration de chaque camp comprenait les services allemands (*Kommandantur*) et l'équipe de l'« homme de confiance », prisonnier représentant ses camarades auprès de la *Kommandantur* du camp et des services de liaison français (ou le doyen des officiers pour les *oflags*).

### Orientation bibliographique :

DURAND (Yves). *La captivité : histoire des prisonniers de guerre français (1939-1945)*. Paris, FNCPG, 1980.

DURAND (Yves). *La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos*. Paris, Hachette, 1987.

### Principales séries et cotes à consulter au CHAN

Le premier ensemble de documents relatifs aux prisonniers de guerre français pendant la Seconde Guerre mondiale à consulter au CHAN est la sous-série **F<sup>9</sup>** (Affaires militaires). En effet y sont regroupées des archives émanant de plusieurs organismes s'étant occupés du sort des prisonniers de guerre, d'une part les services du gouvernement de Vichy (Service

diplomatique des prisonniers de guerre dit Mission Scapini, Direction du service des prisonniers de guerre, Commissariat aux prisonniers de guerre rapatriés et aux familles de prisonniers de guerre, Secrétariat général aux anciens combattants), d'autre part ceux d'Alger (Commissariat aux prisonniers, déportés et réfugiés) puis de la France libérée (Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés).

Parmi la masse d'archives de la sous-série **F<sup>9</sup>** concernant les prisonniers de guerre (plus de 1 800 articles), les principaux groupes de documents sont :

- des rapports de visites d'inspection des camps par la délégation de Berlin de la Mission Scapini et par des représentants de la Croix-Rouge, classés par *oflags* et *stalags* (**F<sup>9</sup> 2706 à 2721**)
- des dossiers, classés par camps, sur la condition de vie matérielle des prisonniers de guerre dans les *kommandos* de travail (**F<sup>9</sup> 2287 à 2306**)
- des dossiers d'inspection des *frontstalags* (**F<sup>9</sup> 2352 à 2356**)
- des dossiers d'assistance aux prisonniers objets de poursuites judiciaires (**F<sup>9</sup> 2360 à 2561, 2747 à 2794**)
- de la correspondance de la Mission Scapini avec des particuliers et des prisonniers de guerre (**F<sup>9</sup> 2154 à 2170**)
- de la correspondance concernant des prisonniers malades en vue d'un éventuel rapatriement (**F<sup>9</sup> 2583 à 2660**)
- une collection, incomplète, des journaux paraissant dans les camps (**F<sup>9</sup> 2893 à 2901**)
- des archives, très fragmentaires, d'une vingtaine de camps (**F<sup>9</sup> 3420 à 3665**)
- les archives des missions de recherche à l'étranger, après la guerre, en vue du rapatriement des prisonniers (**F<sup>9</sup> 3253 à 3419, 3715 à 3719**)
- des documents relatifs au rapatriement des prisonniers de guerre vers l'Afrique du Nord (**F<sup>9</sup> 3795 à 3815**).

On trouve dans **F<sup>9</sup>** de nombreux autres renseignements sur les congés de captivité, la relève, les libérations, le traitement matériel et moral des prisonniers, l'aide aux familles ... L'ensemble de ces archives est primordial pour connaître la place des prisonniers de guerre dans les rapports franco-allemands, les conditions de vie en captivité, l'histoire de chaque camp, les répercussions de l'absence de tant d'hommes dans la vie du pays, l'organisation de leur retour à la Libération.

La sous-série **72 AJ** (Seconde Guerre mondiale) comporte un groupe de documents concernant la captivité de guerre (**72 AJ 290 à 309**), fruit de l'activité du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et de sa Commission de la captivité de guerre, présidée par Fernand Braudel, qui établit un questionnaire et recueille des témoignages d'anciens prisonniers de guerre. Cet ensemble est constitué principalement de souvenirs et de témoignages, classés par *oflags* et *stalags*, auxquels s'ajoute une documentation sur la vie dans les camps.

Des fonds d'archives privées concernant les prisonniers de guerre sont aussi inclus dans **72 AJ** : les papiers du commandant Du Pavillon (**72 AJ 509 et 510**), de Robert Desvernois (**72 AJ 1798 à 1800, 2201**), Marcel Gaillard (**72 AJ 2202**), Jean-Marie d'Hoop (**72 AJ 1965 et 1966**), Guy Leroy (**72 AJ 2202**), Paul Ramos (**72 AJ 1967**).

Enfin sont conservées des affiches relatives aux les prisonniers de guerre, imprimées sous l'Occupation (**72 AJ 1216 à 1225**) ou à la Libération (**72 AJ 1709 à 1722**).

Sous l'Occupation, hormis les organismes spécialisés, d'autres administrations se sont particulièrement intéressées au sort des prisonniers de guerre. Leurs archives en gardent les traces. C'est le cas du ministère de l'Agriculture, qui comptait un service des prisonniers

(F<sup>10</sup> 5088 à 5096), ou bien des services de la présidence du Conseil (F<sup>60</sup> 550 à 559). Les papiers du chef de l'État français comprennent des dossiers relatifs aux prisonniers de guerre, principalement des lettres de prisonniers au maréchal Pétain (2 AG 89 à 117).

Des documents concernant les prisonniers de guerre se trouvent dans les archives de l'administration militaire allemande en France (AJ<sup>40</sup>) et surtout dans celles des organismes issus de l'armistice de 1940 (AJ<sup>41</sup>) : des documents généraux, des renseignements sur les camps de prisonniers, les conditions de détention, les libérations et congés de captivité, le rapatriement et les évasions (AJ<sup>41</sup> 445 à 470) ; des demandes de libération (AJ<sup>41</sup> 1824 à 1830, 1872 à 1874).

Les archives des services de la main-d'œuvre française en Allemagne (83 AJ) comprennent de la correspondance avec des prisonniers de guerre employés dans l'agriculture et avec des hommes de confiance (83 AJ 1 à 4).

Certains fonds privés conservés dans la série AP sont en rapport avec la captivité de guerre en Allemagne, comme le fonds Henri-Paul Eydoux (546 AP).

Dans la série AV (Documents sonores et audiovisuels) figurent des entretiens enregistrés avec André Jaud (2 AV 463 et 464), Jean-Marie d'Hoop (2 AV 465 à 468), Gilbert Godard (2 AV 469 à 471), Robert Desvernois (2 AV 472 à 476) et Jacques Tessier (2 AV 514 et 515) sur leur captivité en Allemagne.

Le CHAN détient également des microfilms de documents relatifs aux prisonniers de guerre français en Allemagne, qui sont conservés dans d'autres institutions. Parmi eux figurent des documents du ministère des Affaires étrangères du Reich microfilmés par le *Foreign Office* (555 Mi), la collection Speer du Musée impérial de la guerre à Londres (561 Mi), ainsi que des fiches de contrôle de paiement du pécule aux prisonniers de guerre (612 Mi).

## Sources complémentaires

Au sein du ministère de la Défense, l'essentiel des archives relatives aux prisonniers de guerre est détenu par le Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (B.P. 552, 14037 Caen Cedex). En effet y sont conservés des fichiers alphabétiques des prisonniers de guerre, des listes nominatives et une documentation d'ordre général (les demandes de recherche sont à adresser par voie postale).

Le Centre historique des archives du ministère de la Défense, Département de l'Armée de Terre, à Vincennes (B.P. 166, 00468 Armées), possède des papiers du cabinet du secrétaire d'État à la Guerre du gouvernement de Vichy et quelques fonds privés concernant les prisonniers de guerre.

Le Centre des archives contemporaines (2 rue des Archives, 77300 Fontainebleau) conserve des listings de prisonniers de guerre établis d'après les renseignements fournis par

les mairies (**bordereau n° 830419**), ainsi que des fiches de dénombrement collectées après guerre par le ministère des prisonniers, déportés et réfugiés (**bordereau n° 830423**).

De nombreux dépôts d'archives départementales conservent dans leur série **W** des documents sur les prisonniers de guerre et sur leur retour après la guerre. En outre, les archives départementales des Ardennes ont recueilli les papiers de l'administration allemande de plusieurs *frontstalags* établis sur le territoire français (**12 R**).

Enfin, l'agence de documentation générale photographique Roger-Viollet (6 rue de Seine, 75006 Paris) détient des photographies sur les camps de prisonniers, la relève, le rapatriement.

Fiche rédigée par Jean POUËSSEL, chargé d'études documentaires (DOC)  
© Centre historique des Archives nationales, septembre 2006.